

17 septembre 2012

Alstom et Schneider Electric lancent deux offres d'achat obligatoires sur leurs filiales respectives en Inde, Alstom T&D India Ltd. et Schneider Electric Infrastructure Ltd.

A la suite de l'acquisition en consortium en 2010 d'Areva T&D India Ltd. par Alstom et Schneider Electric, les activités transmission et distribution d'Areva T&D India Ltd ont été séparées entre les deux sociétés Alstom T&D India Ltd. et Schneider Electric Infrastructure Ltd.

La dernière étape du processus de séparation entraîne le passage d'un contrôle conjoint de ces deux sociétés à un contrôle unique par Alstom ou Schneider Electric.

Par conséquent, en application de la réglementation boursière indienne sur les prises de contrôle, Alstom et Schneider Electric ont chacun annoncé aujourd'hui le lancement d'une offre d'achat obligatoire portant sur un maximum de 26 % du capital d' Alstom T&D India Limited pour Alstom et portant sur un maximum de 26 % du capital de Schneider Electric Infrastructure Limited pour Schneider Electric.

Les deux sociétés Alstom T&D India et Schneider Electric Infrastructure Ltd sont cotées sur les bourses de Bombay et de Calcutta et sur le National Stock Exchange of India.

En aucun cas la présente annonce ne constitue une offre en vue d'acquérir ou une sollicitation d'une offre en vue de vendre des actions Alstom T&D India Ltd ou de Schneider Electric Infrastructure Ltd. Une offre en vue d'acquérir ou une sollicitation d'une offre en vue de vendre ne pourra être faite qu'en application d'une offre formelle. Il est fortement conseillé aux actionnaires de prendre connaissance des termes de l'offre avec attention lorsque ceux-ci seront disponibles parce qu'ils contiendront des informations importantes. L'offre en vue d'acquérir ne sera faite, et les apports en réponse à l'offre en vue d'acquérir ne seront acceptés, ni en faveur ou de la part, ni pour le compte, de porteurs d'actions situés dans une quelconque juridiction dans laquelle effectuer ou accepter l'offre en vue d'acquérir serait constitutif d'une violation de la loi de la juridiction concernée.

Contacts Presse

Christine Rahard, Isabelle Tourancheau - Tel +33 1 41 49 32 95 /39 95
christine.rahard@chq.alstom.com, isabelle.tourancheau@chq.alstom.com

Relations investisseurs

Emmanuelle Châtelain, Delphine Brault- Tel +33 1 41 49 37 38 / 26 42
emmanuelle.chatelain@chq.alstom.com , delphine.brault@chq.alstom.com

Site internet www.alstom.com